

POINTS de NON CONFIRMATION

BOUVIER BERNOIS

Adoptés par la SCC le 28/01/2020 revus par rapport au standard FCI n°45 du 05/05/2003

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes : Mâles 64 - 70 cm (tolérance de +/- 1 cm)
Femelles 58 – 66 cm (tolérance de +/- 1 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Fouet enroulé sur le dessus ou cassé.

ROBE :

- Un œil ou deux yeux bleu.
- Poil ras ou double.
- Robe autre que noire marquée de fauve et de blanc.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Absence d'autres dents que 2 PM1 ou M3
- Prognathisme inférieur ou supérieur.
- Arcade incisive déviée.
- Nez fendu.
- Entropion, ectropion.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.